LA VOIX DES PARENTS

Numéro 448
Octobre 2023

DOSSIER

UN NOUVEL ÉLAN POUR LE SPORT À L'ÉCOLE

ACTU

Tragédie d'Arras, quelles suites ?

peep
PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Partez en séjour linguistique, éducatif ou sportif, en France ou à l'étranger !

GO & LIVE Group

Le groupe Go&Live propose un large choix de séjours et activités pour vos enfants. Anticipez et réservez vos vacances printemps, été et toussaint 2024 dès maintenant !

-10%

DE RÉDUCTION
SUR VOTRE SÉJOUR*
AVEC LE CODE PARTENAIRE

PEEP

* Offre du Groupe Go&Live valable sur tous les séjours des catalogues des marques American Village, Nacel et Sports Elite Jeunes. Réduction plafonnée à 200€ par séjour, transport inclus, sans frais de dossier. Chèques Vacances et Bons CAF acceptés. Possibilité de payer en plusieurs fois sans frais.

INFORMATION ET RÉSERVATION :
05 65 76 55 25 ou **01 43 20 45 45**

SPORTS ELITE JEUNES

nacel.

AMERICAN VILLAGE

LA VOIX DES PARENTS
En ligne avec sa scolarité

N° 448
Octobre
2023

Olivier Toutain
Président fédéral

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Trois ans après, l'effroi, à nouveau. L'assassinat de l'enseignant Dominique Bernard, à Arras, vendredi 13 octobre, nous a tous plongés dans la sidération, la peine et la colère. L'horreur s'est répétée. A travers cet évènement tragique qui traumatise une fois encore, après l'assassinat de Samuel Paty en octobre 2020, l'ensemble de la communauté éducative, c'est bien l'essence même de notre Ecole laïque et républicaine qui est visée. Ces valeurs qui nous réunissent, nous devons les défendre aux côtés des enseignants, qui en sont les précieux transmetteurs. Nous leur apportons tout notre soutien.

Aujourd'hui, il nous faut trouver les solutions pour une école sécurisante pour tous. Notre Fédération a été reçue par le ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, pour échanger sur ce sujet. Nous lui avons fait part de plusieurs demandes concrètes notamment pour améliorer la réactivité des procédures d'intervention et renforcer l'encadrement avec l'appui d'assistants d'éducation (lire à ce sujet notre communiqué).

Au-delà de ces questions « techniques » autour de la sécurisation des établissements – sans oublier les pistes évoquées par le ministre pour sortir les élèves radicalisés des collèges et des lycées (lire en page « Actu ») –, pour faire à nouveau de l'école un sanctuaire, un lieu au sein duquel les élèves et les adultes sont en sécurité, face à l'obscurantisme et toutes ses dérives extrêmes, c'est aussi et surtout l'éducation qu'il faut opposer. Un combat qui s'annonce long et difficile, c'est certain, mais qui nous concerne tous, à l'école comme en dehors. Restons vigilants, de l'avis de tous, l'école ne doit pas devenir un bunker.

Olivier Toutain, président fédéral

SOMMAIRE

• **Actu – Tragédie d'Arras, quelles suites ?** p.4

• **Famille numérique – Contrôle de l'accès des mineurs aux sites pornographiques : que prévoit le droit ?** p.5

• **Dossier – Un nouvel élan pour le sport à l'école** p.7

• **Du côté de la Peep – Grands Prix Peep 2024, c'est parti !** p.11

La voix des parents - 92, avenue d'Ivry, 75013 Paris. Tél : 01 44 15 18 18.
N° 448 - Octobre 2023. Directeur de la publication: Olivier Toutain.
Publicité : Erika Choleau. Tél : 01 44 15 18 06. Conception et réalisation : Oligopresse. Commission paritaire : n°0122 G 79300. ISSN 2779-1300

SONDAGE

Résultat du sondage du numéro 447 (septembre 2023)

Approuvez-vous la décision d'instaurer un stage obligatoire en entreprise ou dans une association pour tous les élèves de seconde en juin prochain ?

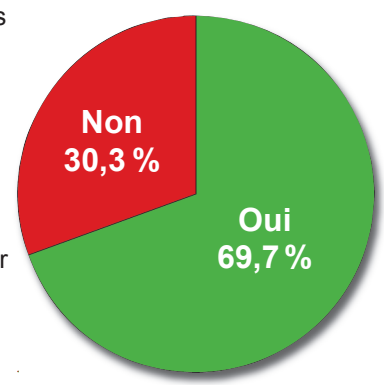

Adresse de contact : **vdp@peep.asso.fr**

ACTU

Tragédie d'Arras, quelles suites ?

De nouvelles mesures pour sécuriser les établissements scolaires devraient être prochainement annoncées.

L'assassinat terroriste de l'enseignant Dominique Bernard par un jeune homme de 20 ans, connu et suivi par les services de renseignement pour sa radicalisation islamiste, a provoqué un énorme choc dans la société tout entière, et plus encore au sein de la communauté éducative. Le ministre de l'Education nationale a affiché sa volonté d'agir fermement pour mieux sécuriser les écoles et les établissements scolaires et protéger les élèves et les personnels.

Lundi 16 octobre, un temps de recueillement a eu lieu dans les écoles, collèges et lycées, pour rendre hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard, deux enseignants assassinés, à trois ans d'intervalle. Comme en octobre 2020, des perturbations étaient à craindre. Rapidement, malheureusement, des incidents ont été remontés. Et leur nombre n'a fait que croître jour après jour. 179, puis 327, et, au final, selon un dernier décompte, « un peu plus de 500 » incidents ont été notifiés par les chefs d'établissement.

Des mesures d'exclusion temporaires…

Ces perturbations et contestations, le ministre de l'Education nationale les a fermement condamnées : *« La tolérance, ça va, la bienveillance, ça va, et le "pas de vague", c'est fini ! »*, a-t-il martelé devant la représentation nationale. Aux mots, il a immédiatement ajouté les actes : *« 183 élèves ne feront pas leur rentrée après la Toussaint »* a rapidement annoncé Gabriel Attal. Une mesure exceptionnelle justifiée « par la nécessité de l'exclusion de l'élève pour garantir l'ordre au sein de l'établissement », comme la loi l'autorise. Une mesure temporaire jusqu'à ce que le conseil de discipline se réunisse et prononce – ou non – une sanction. D'ici là, ces élèves n'ont pas le droit de revenir en classe.

… et bientôt définitives ?

Le ministre de l'Education souhaite aller encore plus loin dans les mesures de sécurisation : *« Quand les personnels de l'Éducation signalent des élèves qui constituent selon eux, potentiellement une menace (...) en raison de propos qu'ils ont tenus ou d'actes qu'ils ont commis, le principe de protection que je veux appliquer à l'ensemble de nos élèves et de nos personnels fait qu'on doit trouver une autre solution que de les scolariser »*, a-t-il déclaré quelques jours après l'assassinat de Dominique Bernard.

En quoi consisterait concrètement la volonté de Gabriel Attal de « sortir » les élèves radicalisés des établissements scolaires ? Les « transférer » dans des structures spécialisées sur le modèle des centres éducatifs fermés ? Quid de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans ? Sur quels critères juger de la dangerosité de ces mineurs aujourd'hui suivis pour radicalisation – qui seraient environ 1 000 selon les chiffres officiels ?

Nombreuses sont les questions qui restent en suspens. Le ministre de l'Éducation nationale prévoit toutefois de présenter prochainement des mesures sur le sujet, en lien avec les ministères de la Justice et de l'Intérieur.

Harcèlement : les élèves vont s'auto-évaluer

Jeudi 9 novembre aura lieu la journée nationale de lutte contre le harcèlement. A partir de cette date et jusqu'au mercredi 15 novembre, tous les élèves des écoles à compter du CE2, des collèges et des lycées se verront proposer de remplir une grille d'auto-évaluation visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire. Exemples de questions : « As-tu peur d'aller au collège ? As-tu menti pour rester chez toi ? Déjeunes-tu seul à la cantine ? As-tu reçu des messages insultants ou menaçants ? Est-ce qu'on t'a donné un surnom méchant »… Cette enquête permettra aux équipes éducatives d'adapter leur politique de prévention et de prise en charge en fonction des résultats obtenus.

On soulignera enfin que ces questionnaires seront anonymes… En ajoutant toutefois que sur ces derniers figurera le numéro de téléphone contre le harcèlement : le 3018.

Cette rubrique est la vôtre ! Une idée ou une question pour un prochain thème ? : lvdp@open-asso.org !

Contrôle de l'accès des mineurs aux sites pornographiques. Que prévoit le droit ?

Le droit pénal réprime de longue date la diffusion auprès de mineurs de contenus pornographiques. Ainsi, l'art. 227-24 du Code pénal sanctionne de manière plus large la fabrication, le transport ou la diffusion d'un message pornographique, quel qu'en soit le support, dès lors que ce message est susceptible d'être vu par un mineur (peine maximum de 3 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende). Si ce texte est antérieur au développement d'internet, son utilisation a été questionnée en raison de l'ampleur de la consultation de contenus X en ligne. Pendant longtemps, la seule limite faite à l'accès de l'utilisateur au site a consisté à lui demander « Avez-vous plus de 18 ans ? », l'accès étant restreint aux simples déclarations positives. Particulièrement simple d'accès pour les mineurs, exposés de plus en plus jeunes à ces contenus, ce dispositif se devait d'être renforcé.

Afin de mieux protéger les enfants de ces contenus qui ne leur sont pas destinés, l'OPEN s'est mobilisé pour renforcer le dispositif de contrôle à l'entrée des sites X. Après de longs mois de travail, le 30 juillet 2020, est promulguée une loi précisant que la simple déclaration de majorité n'était plus un système de vérification d'âge suffisant. Par cette loi, les sites qui continueraient d'utiliser ce dispositif s'exposent à des sanctions pénales ainsi qu'à un blocage. Malgré les efforts du législateur, cette loi a connu une efficacité limitée, le système de la déclaration se maintenant en pratique. Pourtant, l'OPEN, suivi d'autres associations de protection de l'enfance, a saisi l'Arcom pour réclamer le blocage des 5 plus gros sites pornos français si ces derniers ne conformaient pas à loi.

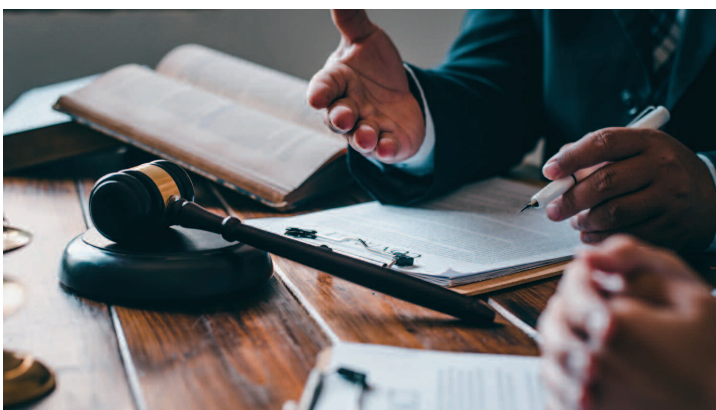

POUR ALLER PLUS LOIN :
- **Nos combats et réussites - OPEN.**
- **Dossier : Protection des enfants face au porno en ligne.**

Une copie à revoir

Pour l'heure, les juges ont sursis à statuer, notamment en raison de potentielles évolutions législatives puisque le gouvernement a récemment annoncé porter un nouveau projet de loi pour « sécuriser et réguler l'espace numérique ». Ce projet de loi prévoit notamment que l'Arcom établisse un référentiel que les systèmes de vérification des sites pornographiques devraient respecter sous peine d'amende. Nous autres, associations de protection de l'enfance, émettons quelques réserves face à cette nouvelle approche, plus concentrée sur le moyen (la présence d'un dispositif de contrôle) que sur le résultat (la visibilité du site par les mineurs). Cela a donné lieu à la publication dans Le Monde d'une tribune appelant le gouvernement à revoir sa copie, tribune signée par de nombreuses associations, dont la PEEP. Affaire à suivre…

L'OPEN, en quelques mots

L'Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation Numérique (www.open-asso.org) est la première association 100 % mobilisée autour de l'accompagnement des parents et des professionnels sur les sujets de parentalité et d'éducation numérique… Pour vous réconcilier avec les écrans !

L'OPEN propose notamment des interventions et formations dédiées aux parents et professionnels partout en France pour vous aidez à décrypter les pratiques des jeunes dans les espaces numériques. Alors n'hésitez plus et venez échanger avec nos experts : https://www.open-asso.org/prevention-formation/

Assurance scolaire et extra-scolaire

11,90 € par an

et par enfant la première année, et 17,90 € les suivantes

Votre enfant est couvert en **France et à l'étranger,** qu'il soit à l'origine d'un accident (Responsabilité Civile), ou **qu'il se blesse seul** (Garantie Corporelle).

Nous prenons en charge en cas d'accident :

- Les frais médicaux** et d'hospitalisation
- Les frais de remise à niveau scolaire à domicile
- Les frais de transport pour se rendre à l'école
- Le remboursement des lunettes cassées **jusqu'à 500€**

Carrefour Assurance partenaire de la peep
PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

peepasso.assurance.carrefour.fr

ATTESTATION DISPONIBLE
IMMÉDIATEMENT

*Le contrat Assurance scolaire Carrefour est souscrit auprès de CARMA, sous réserve d'acceptation de vos garanties, entreprise régie par le Code des assurances, SA au capital de 23 270 000 €, RCS Evry 330 598 616, sise 6 rue du Marquis de Raies 91008 Evry Cedex.
**En complément de la Sécurité Sociale et de la mutuelle le cas échéant.

RENSEIGNEZ-VOUS

assurance.carrefour.fr

02 43 61 75 92 Prix d'un appel local

Carrefour assurance

DOSSIER

Un nouvel élan pour le sport à l'école

Pour la plupart des élèves comme pour leurs parents, le sport a toujours eu une place à part à l'école ; entre temps de récréation et enseignement mineur. Pourtant, la pratique sportive est essentielle à bien des égards, que ce soit en matière de santé – une bonne santé physique permet de mieux apprendre –, mais également, de façon plus générale, dans l'apprentissage des valeurs de respect, de vivre ensemble, de discipline.

En phase avec les Jeux olympiques qui se tiendront à Paris en juillet prochain, la promotion de l'activité physique et sportive a été décrétée Grande cause nationale 2024 par le président de la République. Dans cette optique, un nouvel élan est ainsi donné à la pratique du sport à l'école. Au programme notamment la mise en place de 30 minutes d'activité physique quotidienne au primaire, le déploiement progressif de 2 heures de sport supplémentaires au collège, la création du Pass'sport, de nouvelles places de sport études, le développement des programmes « J'apprends à nager » et « Savoir rouler à vélo ».

Cette année, dans quelque 700 col!èges, les élèves peuvent bénéficier de deux heures d'activité physique et sportive hebdomadaires supplémentaires. Notons que ce dispositif est proposé aux collégiens sur la base du volontariat.

Depuis plusieurs années maintenant, les professionnels de santé lancent un cri d'alarme sur l'évolution de la condition physique des enfants. *« En 40 ans, nos collégiens ont perdu environ 25 % de leur capacité physique,* se désole François Carré, cardiologue au CHRU de Rennes et membre de la Fédération Française de Cardiologie. *C'est-à-dire qu'ils courent moins vite et moins longtemps… ».*

Une étude récente et de grande ampleur, menée en octobre 2022 par le Collectif « Pour une France en Forme » auprès de 9 000 collégiens de 6e, filles et garçons, de trois régions, Bretagne, Auvergne Rhône Alpes, Hauts de France, a amené au même constat : la capacité physique des pré-adolescents continue de baisser. Comme leur capital santé : en témoigne le nombre croissant de maladies de l'adulte, comme le diabète de type 2, observé année après année chez les adolescents.

C'est aussi un autre constat : l'inactivité physique et la sédentarité riment avec obésité, un problème de santé majeur qui s'accentue depuis de nombreuses années. Si les parents ont naturellement un rôle à jouer pour préserver l'hygiène de vie de leurs enfants, c'est aussi à l'école, où ils passent une grande partie de leur temps, que cette problématique peut trouver des solutions, en particulier pour tous les jeunes qui sont éloignés d'une pratique régulière d'un sport – à l'inverse de leur temps passé devant les écrans…

30 minutes quotidiennes d'activité physique au primaire

Plusieurs mesures sont ainsi mises en œuvre pour développer le temps d'activité physique dans le cadre scolaire – ou périscolaire (lire ci-dessous l'encadré sur le Pass'Sport). A commencer par l'instauration des 30 minutes d'activité physique quotidienne en primaire, un programme généralisé à la rentrée 2022 aux 36 250 écoles du pays.

Le Pass'Sport est utilisable jusqu'au 31 décembre

Une réduction de 50 euros pour une inscription dans un club sportif ou une salle de sport : tel est le principe du Pass'Sport. Il s'adresse aux jeunes qui sont :

- nés entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 et qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ;

- nés entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 et qui bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

Si vous pensez être éligibles et que vous n'avez pas reçu par mail ou SMS votre code Pass'Sport, il est encore temps, car il est pris en compte jusqu'au 31 décembre 2023. Rendez-vous sur le site Pass.Sports.gouv.fr pour l'obtenir.

« Savoir nager » et « savoir rouler à vélo » : des objectifs prioritaires

SAVOIR NAGER

La lutte contre les noyades et le développement de l'aisance aquatique sont des priorités de l'État en matière de prévention. Parce que trop d'inégalités subsistent en fonction de la répartition des équipements, de la distance entre l'école et la piscine, de la culture familiale ou encore des moyens financiers, un ensemble d'actions, réglementaires et pédagogiques, a été défini pour que le plus grand nombre d'élèves apprennent à nager en sécurité.

Cela se traduit d'ailleurs symboliquement dans un changement de dénomination : l'Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN) est devenue Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS) – une attestation, généralement passée en fin de cycle 3, intégrée au livret scolaire de l'élève.

L'apprentissage de ce que l'on appelle l'aisance aquatique – première étape dans le parcours de formation du futur élève nageur – peut débuter dès l'école maternelle.

L'acquisition du savoir-nager se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, prioritairement à partir du cycle 2, de la classe de cours préparatoire (CP) jusqu'à la classe de 6e.

Selon les données fournies par la ministère de l'Education nationale en février 2023, « 82 % des élèves évalués à l'entrée en 6e sont considérés comme nageurs ».

SAVOIR ROULER À VÉLO

Le SRAV, Savoir rouler à vélo, constitue aujourd'hui un savoir sportif fondamental, consacré par la loi visant à démocratiser le sport du 24 février 2022. Cet apprentissage, destiné aux 6-11 ans, se développe progressivement dans les écoles élémentaires – la Première ministre, Elisabeth Borne, a annoncé l'objectif de former l'ensemble d'une classe d'âge au SRAV, soit 850 000 enfants par an, à partir de 2027 – 120 000 jeunes ont été formés en 2022, et au moins 200 000 le seront en 2023.

Prévue sur une dizaine d'heures, cette formation apprend aux enfants à rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, découvrir les panneaux du code de la route, etc., pour pouvoir rouler en autonomie et en sécurité sur la voie publique.

Si l'apprentissage de « l'aisance aquatique » – entrer dans l'eau, se laisser flotter, aller sous l'eau, se déplacer et en sortir – est prévu dès l'entrée à l'école élémentaire, en CP, il peut débuter aussi dès l'école maternelle quand cela est possible.

Il est à noter que cette activité physique quotidienne est à différencier de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire. Comme le précise la circulaire du 12 janvier 2022, les formes que peuvent prendre ces « 30 minutes d'activité physique quotidienne » sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires (par exemple sous forme de pauses actives), mais aussi périscolaires.

Il est aussi précisé que « les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité grâce à des pratiques ludiques ».

Application inégale

Si l'instauration de ces « 30 minutes d'activité physique quotidienne » est une initiative bien entendu bénéfique pour la santé des enfants – ce que l'on ne peut que tous encourager –, on note toutefois que son application n'est malheurement pas correctement respectée. En effet, la ministre des Sports, Amélie Oudéa-Castéra, déplorait, quelques jours après la rentrée scolaire, que « de 10 à 15% des écoles primaires n'étaient pas entrées dans le dispositif », soulignant un déficit d'accompagnement des professeurs des écoles.

2 heures supplémentaires au collège

C'est un autre constat : à l'entrée dans l'adolescence, quand ils entrent au collège, nombreux sont les jeunes à délaisser la pratique sportive en club, hors du cadre scolaire. C'est pourquoi, dans le prolongement du temps supplémentaire d'activité physique instauré au primaire, une expérimentation vient d'être mise en œuvre au collège avec deux heures hebdomadaires de sport en plus des cours d'EPS, éducation physique et sportive. Pour cette année scolaire, 700 collèges

Initiation des élèves à l'escrime

Les JO de Paris 2024 sont un formidable accélérateur pour faire connaître et développer des disciplines sportives encore éloignées de l'école – à l'inverse de l'athlétisme, de la gymnastique et des sports de balle en salle (hand, basket et volley), principales activités de l'EPS. Ainsi, depuis 2 ans, la Fédération Française d'escrime s'est lancée dans un programme ambitieux de promotion et développement de l'escrime en milieu scolaire.
Depuis le mois de septembre 2023, cette initiative mobilise déjà plus de 1 300 établissements scolaires ! Les objectifs sont d'initier quelque 100 000 jeunes d'ici aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

ont mis en œuvre ce dispositif, en lien avec les structures sportives locales. Une expérimentation, si elle est concluante, amenée à être bientôt généralisée.

Des tests en 6e

Autre initiative, dévoilée début septembre par Emmanuel Macron, la prochaine mise en place de « tests d'aptitudes physiques en 6e pour mieux évaluer l'évolution de la condition physique des jeunes ». Une mesure, dont les modalités restent à définir, qui, selon les mots du président de la République, permettra de « voir si un jeune a des problèmes de développement, qui peuvent être cognitifs, d'équilibre… ». Les vertus du sport sont innombrables !

DE NOUVEAUX MOYENS POUR LA PRATIQUE DU SPORT
L'Etat souhaite allouer plus de moyens à la pratique sportive en direction des jeunes. Le président de la République a annoncé le lancement d'un nouveau plan de 5 000 terrains de sport dans ou à proximité des établissements scolaires d'ici la fin 2026, ainsi qu'un accroissement progressif de 10 000 à 25 000 places en sport étude d'ici également 2026.

SOP : Semaine Olympique et Paralympique

La Semaine Olympique et Paralympique (SOP) est une semaine pour « promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives inscrites dans l'ADN de l'Olympisme et du Paralympique ».
Cette opération nationale poursuit plusieurs objectifs :
- sensibiliser les jeunes aux valeurs olympiques et paralympiques en mobilisant des outils éducatifs et ludiques.
- Utiliser le sport comme outil pédagogique dans les enseignements.
- Découvrir des disciplines olympiques et paralympiques en collaboration avec le mouvement sportif, grâce à des ateliers de pratique sportive.
- Changer le regard sur le handicap en s'appuyant sur la découverte des parasports et en intégrant des rencontres de parasports ou sports partagés.
- Eveiller les jeunes à l'engagement bénévole et citoyen.

Pour sa 8e édition, la Semaine Olympique et Paralympique se tiendra du 2 au 6 avril 2024 sur l'ensemble du territoire. Concrètement, pour animer leur « SOP », les enseignants participants pourront, par exemple, utiliser l'histoire pour comprendre l'origine des Jeux et leur célébration, l'EPS pour découvrir les nouvelles disciplines olympiques et paralympiques ou encore les arts plastiques pour décorer la classe aux couleurs des Jeux de Paris 2024.

Grands Prix PEEP 2024, c'est parti !

Développer le goût de la lecture et encourager l'expression artistique des enfants, tels sont les objectifs des deux Grands Prix organisés chaque année par la PEEP, le Grand Prix des Jeunes Lecteurs (GPJL) d'une part, qui fêtera son 40e anniversaire et qui s'ouvre cette année aux lycéens, et le Grand Prix des Jeunes Dessinateurs (GPJD) d'autre part.

Depuis 1985, la PEEP encourage le goût de la lecture chez les jeunes avec le **Grand Prix des Jeunes Lecteurs (GPJL).** Ce concours est ouvert aux élèves du CM1 à la classe de première – une nouveauté cette année.
Pour participer à cette 40e édition, il faut remplir et renvoyer son bulletin de participation à son APE au plus tard le 15 mars 2024 ; les jeunes lecteurs peuvent également participer en envoyant une vidéo (format MP4) ou un audio (format MP3). Toutes les informations sur le GPJL (bulletin de participation, calendrier, règlement…) sont à retrouver ICI !
Prochainement, le comité de lecture aura finalisé sa sélection des ouvrages « jeunesse » qui seront soumis à l'appréciation du jury national. Cette liste sera publiée dans un prochain numéro de La Voix des Parents.

Créé en 2002 par la PEEP, le **Grand Prix des Jeunes Dessinateurs (GPJD)** a pour but d'encourager l'expression artistique chez les élèves des classes primaires et de valoriser leur créativité. Les jeunes participants sont répartis en 6 catégories suivant leur classe. Thème choisi pour cette 23e édition du GPJD, en prise directe avec l'actualité à venir : « Je dessine mon sport ». Les enfants doivent faire parvenir leur dessin à leur APE avant le 9 février 2024.
Toutes les informations sur le GPJD (calendrier, règlement…) sont à retrouver ICI !

Cérémonie de remise des prix du GPJL 2022-2023

Samedi 7 octobre 2023 a eu lieu la remise du 39e Grand Prix des Jeunes Lecteurs. Dans la catégorie 1, le trophée a été remporté par Béatrice Mesnil, auteur de « Trois amis pendant la guerre Alsace 1940 », aux Editions L'Harmattan. Pour la catégorie 2, c'est Jean-François Chabas pour son roman, « Ma petite bonne », aux éditions Talents Hauts Éditions, qui a été élu par les jeunes membres du jury.
La cérémonie a réuni les jeunes lecteurs du jury national et leur famille, des éditeurs ainsi que Béatrice Mesnil et Esmé Planchon auteur de « Les histoires ça ne devrait jamais finir », 2e de la catégorie 2 (voir photo ci-contre) – les auteurs absents ont transmis des vidéos à l'attention du jeune jury.